

PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

Valable 5 ans à compter du 21/09/2021

Selon l'arrêté du 21 novembre 2002 relatif à la réaction au feu des produits de construction et d'aménagement
Laboratoire agréé du Ministère de l'Intérieur (arrêté du 23/03/2010 modifiant l'arrêté du 05/02/1959 modifié)

Procès-verbal n° DO-21-3253\A-R1

Matériau présenté par : MERMET SAS
58, Chemin du Mont Maurin
38630 Les Avenières Veyrins-Thuellin
France

Référence commerciale : KARELLIS 11301

Description sommaire : Tissu polyester enduit de polyuréthane sur les deux faces (sans PVC)
Mode de fixation : Non applicable
Substrat : Sans substrat
Face exposée : Les deux faces
Application : Bâtiment Français
Epaisseur nominale totale : 0.35 mm ± 10% (déclarée par le client).
Masse surfacique : 300 g/m² ± 10% (mesurée par le laboratoire).
Coloris présentés : Blanc 600, Chartreux 608 et Noir 606.
Coloris validés : Tous coloris

Nature de l'essai : NF P 92-503 - Essai au brûleur électrique
NF P 92-504 - Essai de persistance de flamme

Référence du rapport d'essai : DO-21-3253\A-R1 du 21/09/2021

Classement :

M1

Durabilité du classement : Non limitée a priori

Compte tenu des critères résultants des essais décrits dans le rapport annexé.

Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Valable pour toute application pour laquelle le produit n'est pas soumis au marquage CE

Valable sur la face d'usage pour toute application non couverte par l'article AM18 du règlement ERP concernant les sièges rembourrés »

A Bruay-la-Buissière, le 21/09/2021

Signé

Signature de la personne ayant réalisé le classement

P.O: Raphaël LORIGNY

Thomas TURF
Ingénieur praticien

Approuvé

Signature de la personne autorisant le présent rapport

POUT Thomas TURF

Pour ordre, suppléant du président Franck POUTCH
Skander KHELIFI
Responsable technique